

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DU MONT-DORE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet à neuf heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : Jeudi 26 juin 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	Mme Marie Chantal BOSSE	Administratrice nommée
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	Mme Patricia KOPIA	Administratrice nommée
Mme Nina Julie	Administratrice élue	M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé
		M. Alain RAVUT	Administrateur nommé
		Mme Aïcha TURI	

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE		Mme Dominique BAYOL	Administratrice nommée
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Raphael TOFILI	Administrateur élu		
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu		
M. Pételo SAO	Administrateur élu		

formant la majorité des membres en exercice.

Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	8
Nombre de votants :	8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h00

N° d'ordre : 3

DELIBERATION N° 14/CCAS/25

**Relative à une demande de remboursement
d'une inscription à un atelier senior pour l'année 2025**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore,
réuni en séance le 03/07/ 2025,

- Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la délibération N°19 /14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N°78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont Dore ;
- Vu la délibération N°11/CCAS/23 adoptée par le Conseil d'Administration du CCAS de la ville du Mont-Dore en sa séance du 27 mars 2023, fixant les tarifs des ateliers organisés par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont Dore ;
- Vu la quittance n° 250000088 du 13 janvier 2025 de la personne référencée sous le numéro de foyer 3358-ID6325 ;
- Vu la demande de remboursement en date du 19 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1 : Le régisseur est habilité à procéder au remboursement de la personne référencée sous le numéro de foyer 3358-ID6325 pour son inscription aux cours de hot yoga et soft yoga en date du 13 janvier 2025 à hauteur de8.000..... XPF.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Présidente du CCAS, est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

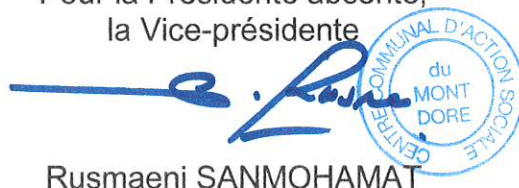
DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE - 3 JUIL. 2025

La secrétaire de séance
La directrice – adjointe du CCAS



Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour la Présidente absente,
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
CCAS (registre et publication)

La Présidente certifie que le présent acte
ayant été transmis le 15/07/2025
A la Commissaire Déléguée
Et notifié le 23/07/2025
Et/ ou publié le 23/07/2025
Est exécutoire de plein droit



Pour Ampliation
~~La Directrice~~ / directrice adjointe
Prénom et nom
VANESSA SCHALLER
